

Une publication de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire de Normandie - Janvier 2021

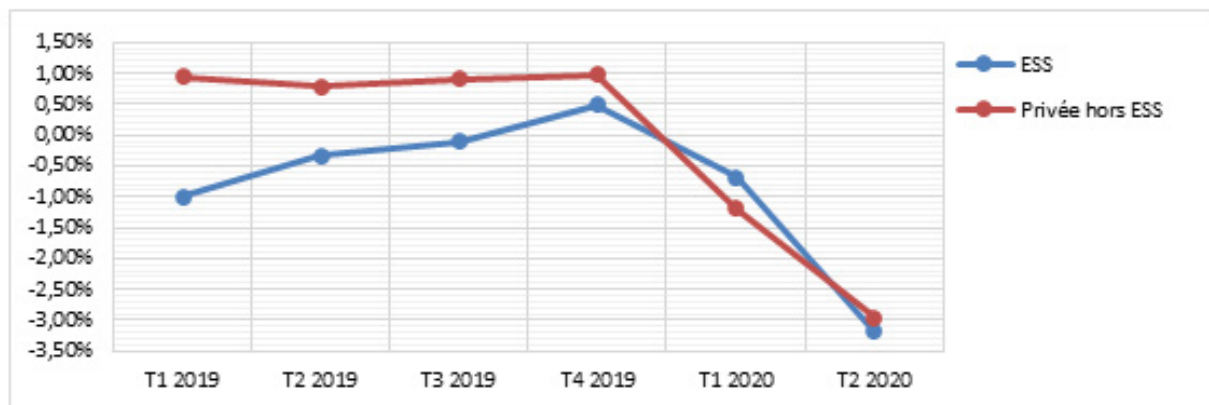
CONJONCTURE RÉGIONALE DE L'ESS

Cette note de conjoncture de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire propose d'identifier les premières tendances de l'impact sur l'activité des entreprises de l'ESS par familles, secteurs d'activité et par départements en Normandie entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020. Dans le contexte de crise sanitaire à très fort impact économique, ces premières données permettent d'observer les tendances qui devront être étudiées précisément sur un temps plus long. Aussi, ces résultats seront complétés dans une prochaine note par l'analyse des données trimestrielles issues des chiffres ACOSS-URSSAF pour le reste de l'année 2020.

UNE BAISSÉ MARQUÉE DES EFFECTIFS SALARIÉS DE L'ESS EN NORMANDIE

Les effectifs de l'ESS chutent de -3,09% au 2e trimestre 2020 en glissement annuel, soit -3110 postes comparés au 2e trimestre 2019. Avant la crise, la conjoncture de l'ESS entre le 1er et le 4e trimestre 2019 était dans nette une phase de rebond, avec notamment une reprise de +0,5% des emplois salariés au 4e trimestre 2019. La tendance s'inverse brutalement à partir du 1er trimestre 2020, au moment où les premiers effets de la crise sanitaire se font ressentir sur les organisations de l'ESS (-0,69% de l'emploi salarié de l'ESS) mais également sur le reste du secteur privé (-1,20% des salariés du secteur privé hors ESS). En comparant le deuxième trimestre de 2020 à celui de 2019, on observe une accentuation de la tendance et une forte chute des effectifs salariés de l'ESS de -3,09 % (soit - 3110 emplois).

Évolution en glissement annuel du nombre d'emplois de l'ESS et du secteur privé hors ESS entre T1 2019 T2 2020



- 24 353
emplois en un an

Au cours du 1er semestre 2020, l'emploi salarié a connu une évolution similaire dans l'ESS et dans le reste de l'économie privée, on observe ainsi :



- 3 110
postes salariés dans
l'ESS, et - 21 243 dans
le reste de l'économie

- une légère **diminution au 1er trimestre de -0,69% pour l'emploi salarié de l'ESS** et -1,20% de l'emploi salarié du secteur privé hors ESS

- un **recul marqué au 2e trimestre avec respectivement, -3,09% de l'emploi dans l'ESS** et -2,95% dans l'économie privée hors ESS

SPORT ET LOISIRS



CULTURE



On observe que deux secteurs ont été très durement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences :

- **Les Activités sportives, récréatives et de loisirs (-15,99% de l'emploi salarié, soit -781 postes) principalement liée à la contraction de l'emploi pour les structures exerçant des « activités des clubs de sports » : -629 postes soit -17,20% de l'emploi salarié.** Cette baisse conséquente peut s'expliquer par les caractéristiques de l'emploi dans les associations sportives où les salariés sont en majorité à temps partiel (61%), (à 41% en CDI et 37% en CDD - données issues du dossier thématique « Économie Sociale et Solidaire & Sport » - Ministère des sports - Mars 2018). Le non-renouvellement de contrats précaires peut expliquer en partie la baisse du nombre d'emplois. En outre, le secteur concentre un certain nombre de salariés qui occupent plusieurs postes au sein de structures différentes (entraîneurs, éducateurs sportifs...). La disparition de nombreux postes ne signifie donc pas nécessairement la perte d'autant de salariés (ETP).

- **les Activités créatives, artistiques et de spectacle (-14,44% de l'emploi salarié, soit -221 postes), directement lié à la contraction de l'emploi du secteur des « Arts du spectacle vivant » avec une perte de -171 emplois salariés soit une contraction de -15,43%.** Ce secteur, comme celui des clubs de sports, compte beaucoup de CDD et de contrats précaires/intermittents (CDD-Usages...) qui n'ont pas été renouvelés durant la crise sanitaire.

Le recul de l'emploi a également été significatif, bien que moins marqué, dans les secteurs :

- **« Autres activités de services »** et notamment les « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » soit les associations affectées au code APE 9499Z : il s'agit, pour la plupart d'entre elles, d'associations de petite taille exerçant une pluriactivité et/ou qui œuvrent dans les domaines de l'éducation populaire, de la culture, des loisirs ou encore dans l'action sociale.

- **Le secteur de l'enseignement** a également été impacté avec **-5,69% de l'emploi soit -561 postes salariés.** Cette contraction est principalement liée à une baisse importante au sein du département du Calvados avec -12,1% (-357 emplois).

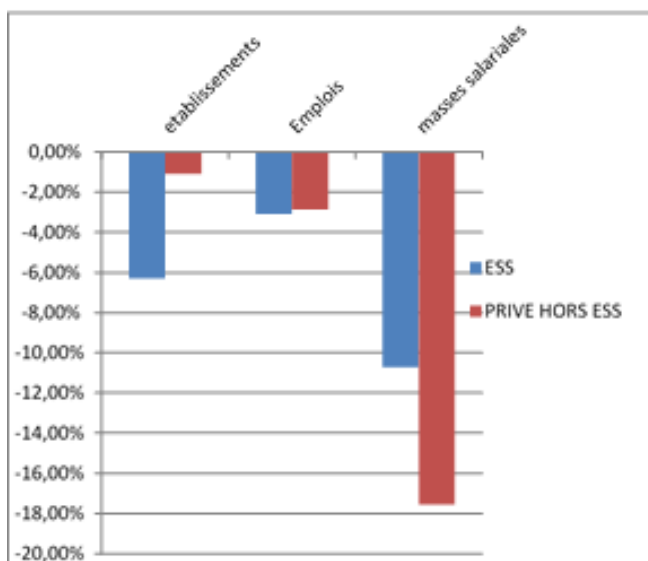
- **L'action sociale sans hébergement** ; mais compte tenu de l'importance de son poids dans le total des effectifs de l'ESS, l'évolution en valeur relative est « faible ». Il n'en reste pas moins que ce secteur enregistre la deuxième plus forte baisse du nombre d'emplois en valeur absolue **(-752 emplois salariés).**

- **Les secteurs de l'« Hébergement et restauration »** c'est-à-dire, pour l'essentiel, le **secteur du tourisme associatif, avec une contraction de -6,29% des effectifs salariés soit -72 postes.** Cette contraction semble modérée au regard de l'arrêt total des activités de tourisme social. Ceci s'explique notamment par le non-recrutement de travailleurs saisonniers.



UNE CONTRACTION MOINDRE DE LA MASSE SALARIALE POUR L'ESS QUE POUR LE RESTE DE L'ÉCONOMIE

Taux croissance en glissement annuel de l'emploi salarié et du nombre d'établissements employeurs et de la masse salariale dans l'ESS et l'économie privée hors ESS au 2^e trimestre 2020



Dans l'ESS comme dans l'économie privée hors ESS, la baisse de la masse salariale a été nettement plus forte que celle de l'emploi, ce qui signifie que **de nombreux employeurs ont eu recours au dispositif de l'activité partielle**. En revanche, on constate que le différentiel est plus réduit dans l'ESS (près de 8 points d'écart) que dans le reste de l'économie privée (15 points d'écart). Ceci peut s'expliquer par le fait que :

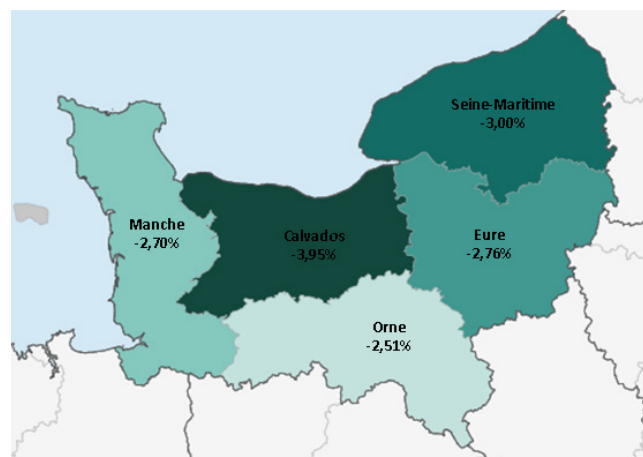
- L'ESS est majoritairement constituée de structures œuvrant dans l'action sociale, notamment au service des populations les plus fragiles en particulier dans les territoires ruraux isolés, qui n'auraient pas pu être interrompues sans d'importants dommages pour les personnes concernées
- L'ESS est très présente dans des activités tertiaires qui ont pu donner lieu à du télétravail.
- Les structures de l'ESS ont eu plus de difficultés à accéder au dispositif du chômage partiel



UNE CONTRACTION DES EFFECTIFS SALARIÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS PLUS OU MOINS MARQUÉE SELON LES DÉPARTEMENTS

Évolution de l'emploi salarié, des établissements et de la masse salariale selon les départements entre T2 2019 et T2 2020

	Emplois		Établissements		Masse salariale
CALVADOS	-3,95%	-962	-5,55%	-109	-12,16%
EURE	-2,76%	-329	-8,58%	-93	-8,83%
MANCHE	-2,70%	-440	-5,36%	-61	-12,06%
ORNE	-2,51%	-276	-5,07%	-39	-9,23%
SEINE-MARITIME	-3,00%	-1110	-6,70%	-196	-10,23%



On observe que **le Calvados et la Seine-Maritime connaissent les plus fortes baisses sur la période T2 2019 – T2 2020 avec respectivement une baisse de -3,95% de l'emploi salarié (-962 postes) et -3% de l'emploi salarié (-1110 postes)**. L'étude de ces chiffres sur un temps plus long en post confinement nous permettra d'analyser plus finement ces évolutions, mais plusieurs hypothèses peuvent être soulevées notamment par la présence de nombreuses structures d'insertion et d'entreprises adaptées qui ont été fortement impactées par la crise et qui ont pour la plupart cessées toutes leurs activités. Ce sont également les départements où les secteurs du sport et des loisirs et de la culture sont les plus fortement implantés.

Suivent les départements de l'Eure avec -2,76% de l'emploi et -329 postes salariés, de la Manche (-2,70% de l'emploi et - 440 postes salariés). Le département de l'Orne se distingue par une perte d'emplois et d'établissements légèrement moins importante (-2,51% de l'emploi salarié et -5,07% des établissements). Le tissu ESS de ce département, composé de structures intervenant notamment sur les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale, et dans lequel les secteurs du sport et de la culture sont moins présents, explique cette plus faible baisse.

Pour les départements du **Calvados et de la Manche, la baisse de l'emploi s'accompagne d'une baisse plus importante de la masse salariale avec respectivement -12,16% et - 12,06%**, contre -10,72% en moyenne dans la région. Ces chiffres indiquent vraisemblablement un recours plus important au chômage partiel au sein de ces deux départements, qui peut-être lié aux secteurs d'activité représentés, à un soutien plus fort des acteurs locaux ou un meilleur accès aux dispositifs d'accompagnement.

Les différentes tendances entre les départements au deuxième trimestre 2020 peuvent donc s'expliquer par les **caractéristiques territoriales des activités d'ESS (secteurs d'activités et taille des structures), mais également par l'accompagnement et les réponses apportées par les têtes de réseaux, fédérations, collectivités et les partenaires locaux à destination des structures de l'ESS.**



MÉTHODOLOGIE

Méthodologie :

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, le CNCRESS et le réseau des CRESS (Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire). Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de caractériser les établissements et les emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie. La Loi ESS de 2014 ouvre la possibilité aux sociétés commerciales respectant les principes et valeurs de l'ESS de se faire reconnaître comme entreprise commerciale de l'ESS. Les données présentées dans ce panorama n'intègrent pas les sociétés commerciales de l'ESS, leur intégration dans le périmètre statistique de l'ESS se fera progressivement en articulation avec les services de l'INSEE.

Sources de données citées dans ce document

ACOSS-URSSAF –jusqu'au 2^e trimestre 2020

Les données ACOSS-URSSAF sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé. Le champ du secteur privé ACOSS-URSSAF couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affilié au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux URSSAF à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Les effectifs salariés diffusés par l'ACOSS et les URSSAF correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de prendre en compte la multi-activité. Cet effectif réel en fin de mois diffère donc d'autres notions d'emploi faites en équivalents temps plein (ETP) ou qui excluent certaines catégories de salariés comme les emplois aidés.

Une publication réalisée par :

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Pôle Régional ESS, Espaces Malraux, 5 Esplanade Rabelais à Hérouville-Saint-Clair (14200)

Tél : 02 31 06 09 23 - Fax : 02 31 44 40 78

www.essnormandie.org / cress@cressnormandie.org

Directeur de la publication : Anne HEBERT-PIQUARD

Rédaction : Loïc LE ROY - Observatoire Régional de l'ESS, CRESS Normandie

Maquette : Muriel MAURICE-JUHASZ - CRESS Normandie

L'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Normandie bénéficie du soutien de la Région Normandie et de l'État.